



Nicolas Sarkozy cède aux revendications du Medef, oublie les non imposables et reste flou sur le reste...

Le Président de la République vient de s'exprimer ce jeudi 5 février, une semaine après le jeudi 29 janvier, une journée de mobilisations, de manifestations et de grèves d'une rare ampleur.

Cette journée du 29 janvier n'était pas une simple journée d'inquiétudes qui aurait attiré les sympathies attristées des responsables politiques, compréhensifs mais faisant valoir leur relative impuissance face à la crise. Au-delà des inquiétudes légitimes et profondes, c'est une réelle colère qui s'est exprimée le jeudi 29 janvier dernier. A-t-elle été comprise en ce sens ? On peut en douter... De nombreux responsables politiques ont nié cette colère et ont vaguement préféré parler d'inquiétudes voire ont dénoncé le caractère « fourre-tout » des revendications du 29. Bien entendu, un tel discours les arrange mais il ne résiste pas aux faits. Ne leur en déplaise, l'emploi, le pouvoir d'achat et les conditions de travail sont des sujets clairs et identifiables qui constituent, au sein du monde du travail, des revendications précises. Mais au-delà, la colère exprimée le jeudi 29 porte également sur le « sens » même des orientations qui ont conduit à une crise qui n'est pas celle des salariés, des chômeurs, des retraités et des petites entreprises, même s'ils vont payer au prix fort les conséquences économiques et sociales. Plus largement, la crainte demeure plus vive que jamais de voir la crise être utilisée pour faire passer plus rapidement et plus fortement des changements (dénommés à tort « réformes » par le pouvoir) voulus en réalité de longue date. Il en va ainsi de tout ce qui touche à la fonction publique (le dogme du non remplacement de 1 fonctionnaire sur 2 est confirmé) ou à la fiscalité par exemple.

Les annonces en matière de fiscalité confirment les orientations antérieures

Nicolas Sarkozy propose la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu en la justifiant au nom du pouvoir d'achat. Cette proposition appelle plusieurs remarques.

10 millions de foyers fiscaux ont un revenu qui, compte tenu du quotient familial, est imposé dans la première tranche. Mais tous ne paient pas d'impôt. L'essentiel est ailleurs : la mécanique du barème progressif emporte des conséquences pour tous les contribuables imposables, et seulement ceux-ci, soit 18 millions de foyers fiscaux.

Cette mesure oublie donc les foyers non imposables, soit plus de 16 millions de personnes. Une telle suppression correspond, s'il s'agit d'une suppression pure et simple de cette tranche, à un allègement mécanique d'impôt sur le revenu compris entre 0 et 324 euros pour les contribuables imposables dans la première tranche mais de 324 euros pour les autres foyers fiscaux imposables, de la seconde à la plus haute tranche.

Le coût d'une telle mesure est délicat à estimer, notamment compte tenu de l'impact qu'elle aurait sur des dispositifs tels que la décote ou la prime pour l'emploi. Mais elle se chiffre en plusieurs milliards d'euros (probablement 3 à 5 milliards selon une première estimation).

Par ailleurs, une éventuelle suppression du deuxième tiers de l'impôt sur le revenu semble difficilement envisageable : plus de deux tiers des foyers fiscaux sont mensualisés ou paient leur impôt à échéance, et pour qu'une telle mesure s'applique à tous, il faudrait monter une véritable usine à gaz...

Une baisse de la TVA, par exemple sur les produits de première nécessité, aurait, pour sa part, réellement bénéficié à l'ensemble de la population, mais elle n'est pas retenue. Et pour cause, en réalité, la crise a bon dos puisqu'elle sert à s'attaquer, une nouvelle fois, à l'impôt sur le revenu, un impôt que le discours néolibéral dominant n'a jamais aimé.

Nicolas Sarkozy cède en revanche bien rapidement aux revendications du Medef, qui a, une nouvelle fois, réclamé ce jeudi la suppression de la taxe professionnelle.

Précisons que, contrairement à ce qu'on laisse croire, les autres pays européens ont un impôt local sur les entreprises (en Allemagne il est calculé sur le « rendement réel », en Italie, sur la valeur ajoutée).

S'agissant des chiffres, la taxe professionnelle brute s'élève à 33 milliards d'euros, la taxe professionnelle nette (après dégrèvements compensés par l'Etat) à 26 milliards d'euros. On imagine difficilement une suppression pure et simple de cet impôt, à moins de sacrifier les finances locales. Il semble que l'on se dirige vers la suppression, dans l'assiette de la taxe professionnelle, des biens consacrés à la production, ce qui reviendrait à un allègement de 8 milliards d'euros (selon le chiffre avancé), un manque à gagner qu'il faudra compenser d'une manière ou d'une autre, à moins de mettre les finances locales en danger... Qui va payer ce manque à gagner ? Les collectivités locales en seront-elles privées ? Sont-ce les ménages qui compenseront, par un autre impôt, ce nouveau cadeau ? Aucune réponse concrète n'a été apportée. Car la taxe carbone invoquée est encore floue dans ses contours et dans ses effets : le risque existe donc d'assister à un transfert de charge.

Face à une crise économique et sociale, mais aussi « de sens », c'est le « sens unique » qui demeure la règle. Des orientations fiscales déjà connues ont été confirmées : celles qui cherchent constamment à baisser les impôts progressifs et à alléger l'imposition des « bases mobiles ».

Sur le plan fiscal, d'autres propositions existaient : baisser le nombre et le coût des niches fiscales (73 milliards d'euros de manque à gagner par an) et sociales (42 milliards d'euros par an), instaurer une taxe professionnelle sur la valeur ajoutée ou l'excédent brut d'exploitation, baisser la TVA (1 point de taux normal est équivalent à 5,7 milliards d'euros)...

: